



Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20251007-2025_166_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Attribution du logement sis 62 rue de l'Horloge à Gex, pour la période du 7 octobre 2025 au 6 janvier 2026 / Monsieur Mohamed NOURI HORRI (3.3)**

Service : Direction générale des services (MM)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le bail de location ci-joint,

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Mohamed NOURI HORRI, adjoint d'animation à Gex, qui ne dispose pas actuellement de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

DÉCIDE

 **DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec Monsieur Mohamed NOURI HORRI pour la période du 07/10/2025 au 06/01/2026, pour un T2 sis 62 rue de l'Horloge à Gex d'une surface utile de 42,66 m² et moyennant un loyer, fixé pour la période à 274,30 euros + 80 euros de provisions pour charges locatives.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 8 octobre 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 10 octobre 2025 et publiée sur le site internet de la Ville le 10 octobre 2025.



Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20251007-2025_166_DEC-DE

